

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 8 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 1<sup>er</sup> octobre 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Marianne ROBERT et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Philippe PÉCASTAINGS a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Absent excusé : Raymond POUYANNÉ.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

**Objet** : **Participation financière pour la destruction de nids de frelons asiatiques**

Le Maire expose à l'assemblée que le frelon asiatique est une espèce invasive causant la destruction de nombreuses ruches d'abeilles et pouvant être une source potentielle de danger pour les personnes habitant à proximité des nids.

Il précise que le coût de la destruction des nids trouvés sur le domaine privé est à la charge des particuliers.

Afin que la lutte contre les frelons asiatiques soit la plus efficace possible, le Maire propose la mise en place d'une participation financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le domaine privé.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** la prise en charge financière à hauteur de 50 % (7 voix pour 50 %, 6 voix pour 100 % et une abstention) du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur l'ensemble du territoire communal. Cette aide sera versée aux administrés après destruction des nids et justification des dépenses engagées par les intéressés.

Fait et délibéré à GUICHE, le 8 octobre 2020

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON